

Avocats Sans Frontières

Newsletter 2005 - III

juin 2005

Cher Lecteur,

A la veille des départs en vacances des uns et des autres, Avocats Sans Frontières a le plaisir de vous envoyer la troisième Newsletter de l'année. Vous y trouverez, à côté des informations sur nos activités des deux derniers mois, un article relatif au projet que mène Avocats Sans Frontières au Timor Oriental, en collaboration avec la société civile. Ce projet a démarré au début de l'année et se poursuit comme prévu. Il s'agit de mettre en œuvre l'un des aspects les plus importants de l'Etat de droit, à savoir l'accès à la justice dans les Districts.

Avocats Sans Frontières est également heureux de vous annoncer que les membres de l'équipe qui ont participé aux 20 km de Bruxelles ont tous accompli cet exploit dans des temps plus qu'honorables. Nos remerciements s'adressent tout particulièrement à ceux qui ont soutenu les membres du Siège et à toutes les law firms qui ont participé au « Legal Run 2005 » (voir Newsletter précédente). L'organisation a récolté une somme considérable pour ses activités et ses projets. Avocats Sans Frontières tient à exprimer ici sa gratitude à l'égard de tous ceux qui ont généreusement apporté leur soutien, qu'il soit physique ou matériel.

Enfin, Avocats Sans Frontières a recruté un nouveau Project Officer « Justice Internationale » en la personne de Martien Schotsmans en vue de soutenir le projet d'Avocats Sans Frontières en République Démocratique du Congo et plus particulièrement le volet « Lutter contre l'impunité et reconstruire le système judiciaire ». Son expérience considérable dans le domaine du droit des victimes dans le contexte des crimes internationaux ainsi que sa connaissance approfondie de la région constituent un inestimable renforcement des équipes d'Avocats Sans Frontières au Siège et sur le terrain. Madame Schotsmans est joignable par email mschotsmans@asf.be ou par téléphone au numéro habituel.

Bonne lecture!

*Peter Van der Auweraert
Directeur Général*

Zoom...

LE PROGRAMME EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU TIMOR LESTE

Avocats Sans Frontières au Timor leste

Avocats Sans Frontières a établi une mission au Timor leste en juillet 2002. L'objectif principal de la mission est d'apporter un soutien aux efforts du gouvernement, des ONGs et de la société civile dans la création d'un nouvel Etat. A

cela s'ajoute la volonté de préserver une paix durable et un développement juste. Plus particulièrement, ASF contribue à la mise en œuvre d'un Etat de droit et à la consolidation d'un système juridique qui respecte autant les normes internationales que les traditions et la culture du Timor.

Dans ce cadre, ASF a su créer des relations privilégiées avec la société civile locale, le gouvernement et les autres acteurs internationaux actifs au Timor leste. ASF jouit d'une image positive et de qualité dans le pays, qui s'explique entre autres par son approche professionnelle. En effet, la méthodologie utilisée par l'organisation passe par la consultation et la participation de la population timoraise.

Le Programme en faveur de la Société civile: Providing access to justice and legal awareness at the grassroots level (Promouvoir l'accès à la justice et sensibiliser la population au système judiciaire au "grassroots level").

Dans cette optique, ASF a lancé au début de l'année 2005 un programme de renforcement de la société civile du Timor intitulé Providing access to justice and legal awareness at the grassroots level. Le lancement de ce projet a été mentionné dans la dernière Newsletter et du à son importance pour ASF, une description plus détaillée du programme, de ses objectifs et des développements récents vous est proposée dans cette partie.

Parmi les objectifs principaux du programme en faveur de la société civile, ASF contribue à l'émergence d'un système juridique au Timor leste qui serait à même d'offrir une réelle protection pour la population, et notamment pour les groupes les plus vulnérables. De plus, ASF soutient l'émergence d'un Etat de droit et d'une culture démocratique au Timor.

Afin de parvenir à ce but, ASF a décidé de se pencher tout particulièrement sur les points suivants:

- (i) La création et le renforcement d'un réseau d'acteurs para légaux parmi les chefs de communautés rurales.
- (ii) Le renforcement de la capacité des acteurs para légaux et leur donner la possibilité de connaître les lois et les procédures nationales, ainsi que de se doter d'une expertise légale, d'une éducation et de l'opportunité de pouvoir donner des conseils aux populations des communautés rurales.
- (iii) Donner des informations concernant le système juridique en place au Timor aux communautés rurales, et ainsi leur donner la possibilité de connaître leurs droits et obligations en tant que citoyens d'une société démocratique.
- (iv) Améliorer l'accès de la population au système juridique dans les districts.
- (v) Améliorer l'accès à la justice pour les femmes en sensibilisant les chefs de communautés sur les thèmes relatifs aux femmes.

Depuis l'indépendance du Timor leste en 2002, une des priorités du pays a été la mise en place d'un Etat de droit avec un système juridique efficace et qui fonctionne. Une des plus grandes difficultés rencontrées est sans doute le fait que la majorité de la population, et surtout ceux qui sont situés dans les zones rurales ne connaissent ni les lois en vigueur dans le pays ni même les institutions récemment mises en place par le gouvernement. Ceci entraîne une situation où certains groupes de la population tels que les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables à la violation de leurs droits.

Les lignes directrices du programme: la création d'un réseau d'acteurs para légaux et l'éducation juridique des zones rurales

Afin de remédier au manque d'accès de la population à la justice, ASF a préparé un programme d'une durée de trois ans avec pour but le renforcement de la capacité des acteurs locaux et la dissémination d'informations juridiques à l'intention des niveaux les plus populaires. De manière concrète, ASF propose un projet qui a deux composantes distinctes: tout d'abord, la création d'un réseau d'acteurs para légaux dans les districts cibles, et d'autre part la mise en œuvre d'un programme d'éducation juridique dans les districts en question.

La première composante du projet consiste à renforcer la capacité des acteurs locaux à travers des séances de formation. Les bénéficiaires directs de ce projet sont des individus qui sont ou qui pourront devenir des chefs de communauté. Grâce à ces formations, ils pourront acquérir une culture du droit, des procédures juridiques et des institutions en place au Timor. Parallèlement, ces individus une fois formés seront à leur tour capable d'initier la population à leurs droits et d'offrir des conseils juridiques, une éducation et une assistance juridique à ceux qui en ont besoin dans leurs propres communautés. En d'autres termes, ils seront formés de sorte à devenir ce que l'on appelle des acteurs para-légaux. Les chefs de communautés (Chefe de Suco) ont un rôle important en pratique dans la résolution de disputes ou de conflits au sein de leurs communautés. Néanmoins, ils sont pour la plupart dans l'ignorance de la loi et des institutions du Timor.

La seconde composante du projet est indissociable de la première et a pour but d'initier la population des communautés rurales au système juridique. Les activités de la seconde composante du projet ne consistent pas seulement à sensibiliser la population sur les lois et les institutions. Elles visent aussi à accroître la capacité des groupes les plus vulnérables et

les plus marginalisés à exercer effectivement leurs droits et à défendre leurs intérêts.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce programme ambitieux, ASF a désigné certaines ONGs locales comme partenaires dans le déroulement des activités prévues. Parmi les ONGs, on retrouve le Centro Informasaun da Edukasaun Sivika (CIES.TL) qui est spécialisé dans l'éducation, le renforcement des capacités des acteurs et le monitoring, et la Fundacao Espinhos da Rosa (FEDAROS) spécialisée dans les questions relatives aux femmes et aux enfants.

Lors de la première année de lancement du programme, l'équipe a décidé de concentrer ses activités sur trois sous districts du Timor: Liquica (situé à 50 km de la capitale Dili), Baucau (situé à 150 km à l'est du Timor), et Suai (situé à 200 km à l'ouest du Timor).

Un programme d'une durée de trois ans permet à l'équipe de suivre le déroulement et les effets sur le long terme des activités initiales. Ainsi, toutes les activités mises en œuvre durant la première année pourront être suivies et évaluées en terme de pertinence, d'efficacité et d'impact réel sur les communautés. Les activités qui suivront pourront alors tenir compte de la nécessité de modifier certaines activités ou d'adapter certaines approches. Il paraît essentiel de pouvoir modifier le projet initial pour tenir compte des changements rapides et du développement du pays. Les activités doivent pouvoir être adaptées aux réalités afin de s'assurer que les bénéficiaires du projet pourront utiliser de manière productive l'information et les formations.

Les développements récents au sein du programme sur la société civile:

La première composante du projet:

L'équipe d'ASF en charge du programme a été très occupée durant ces derniers mois avec la préparation de la mise en œuvre de la première composante du projet. Au cours du mois d'avril, l'équipe a préparé les modules de formation pour le projet de renforcement de la capacité des chefs de communauté. Depuis le lancement du programme en janvier 2005, de nombreuses sessions de brainstorming ont permis à l'équipe de bien préparer la première composante du projet. Une avancée importante a été la mise au point de la définition du concept de Community Legal Liaisons (CLL) (agent de liaison juridique de la communauté). Au vu du rôle important de ces chefs dans les districts, l'équipe a pensé qu'il était nécessaire de leur offrir non seulement une information juridique mais aussi une expertise qui pourrait renforcer leur position officielle actuelle au sein de leur communauté. A cet égard, un nouveau module a été désigné afin d'identifier le rôle, les fonctions et les qualifications requises d'un CLL.

Les coordinateurs du programme d'ASF ont également préparé une session de travail relatif à l'évaluation du projet qui permettrait aux personnes locales impliquées dans le projet de donner leur avis et leurs suggestions concernant les manuels de formation. La session de travail s'est déroulée en avril, les modules et manuels originaux ont été révisés et sont maintenant prêt à être utilisés par les ONGs locales partenaires et les chercheurs sur le terrain. Au cours du mois de mai, les chercheurs ont commencé à identifier des participants potentiels au programme de formation des CLL. Au total, 105 chefs de communautés pourront participer à la formation.

La seconde composante du projet:

En ce qui concerne la seconde composante du projet, Legal Education/Radio Programme, l'équipe a commencé les sessions de brainstorming sur comment mettre en œuvre de manière efficace les activités. L'équipe a déjà débuté les recherches préliminaires sur le terrain afin d'évaluer l'envergure et l'impact de précédents programmes d'éducation juridique.

Le programme sur la Société civile est intéressant en ce sens qu'il vise toute la population ainsi que les groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés. Potentiellement, ce programme peut contribuer à poser les fondations d'un système politique et juridique solide. En outre, en collaborant avec des ONGs locales qui connaissent les différents dialectes utilisés au Timor, le programme peut avoir des répercussions jusque dans les zones rurales reculées du Timor. Le partenariat mis en place avec les ONGs permet aussi la durabilité du projet, même après la fin des trois ans. L'élément de durabilité est aussi assuré à travers le projet de renforcement de la capacité des acteurs locaux tels que les chefs de communauté et la coopération avec le personnel local qui est chargé de mettre en œuvre les activités aux côtés d'ASF.

Avocats Sans Frontières vous tiendra au courant des développements du programme sur la Société civile dans les prochaines Newsletters.

Rwanda

Contexte

Les deux derniers mois ont été marqués par la période de commémoration des 11 ans du génocide. Le pays est partagé entre espoirs et doutes. Ceci se perçoit notamment à travers l'évolution de deux questions importantes qui ont marqué l'opinion : la généralisation des juridictions Gacaca et la question du désarmement et du retour des rebelles des Forces pour la Démocratie et la Libération du Rwanda (FDLR).

Dans la Newsletter précédente, ASF s'est penché plus particulièrement sur la question des juridictions Gacaca (voir Zoom de la Newsletter précédente pour une information plus détaillée concernant le processus Gacaca). En effet pour le Rwanda, le lancement des juridictions Gacaca constitue un important défi quant à la résolution du contentieux du génocide et à l'avancée nécessaire du processus de réconciliation entre Rwandais. Depuis le début de l'année 2005, le pays a assisté au lancement des activités de 8260 nouvelles juridictions de cellule à l'échelle nationale. Le début effectif des procès dans 118 juridictions des secteurs pilotes a eu lieu le 10 mars.

Depuis le commencement de ce processus, des observateurs ont pu saluer la prestation des juges et la participation importante de la population à cet effort de justice. En deux mois, 650 personnes ont été jugées. On a pu noter la mobilisation croissante des autorités politiques et administratives du Rwanda. Diverses autorités ont témoigné de leur propre gré ou sur interpellation des juridictions de leur lieu de résidence en 1994. L'on peut retenir le témoignage de contexte du Premier ministre Bernard Makuza et la déposition, cette fois houleuse, du Ministre de la défense, Marcel Gatzinzi, entre autres.

L'élan prometteur du processus Gacaca a cependant connu des difficultés dès le début du mois d'avril. Un important mouvement d'exode de Rwandais vers les pays voisins a pu être constaté. Mi-avril, on dénombrait déjà 7 500 personnes qui avaient fui le pays. La grande partie des départs a été constatée dans la région de Butare (Sud du pays) en direction du Burundi. Ceux qui sont partis font état d'« informations » selon lesquelles il existerait un plan de vengeance des Tutsi contre les Hutu ; ils disent également craindre le phénomène de fausses accusations devant les juridictions Gacaca.

Les autorités rwandaises ont entrepris une campagne de sensibilisation tant à l'égard de ceux qui sont partis que de l'ensemble des populations dans le pays. Selon les autorités, ceux qui sont partis ont été victimes de rumeurs colportées par des personnes mal intentionnées vis-à-vis du processus Gacaca. Pour le moment, cette campagne tarde à produire ses effets puisqu'en dépit de quelques retours, le chiffre des « réfugiés » au Burundi est resté à peu près stable.

(Au cours du mois de mai, deux députés dont les noms étaient évoqués dans la collecte de l'information au sein de leur cellule ont démissionné. Il s'agit de Jean Baptiste Butare et de Etienne Magali. Ces démissions sont intervenues après un débat au parlement au cours duquel avait été évoquée la question des députés mis en cause lors des séances des juridictions Gacaca. Le parlement avait, à cette occasion, invité les députés à aller témoigner devant ces juridictions.)

En ce qui concerne le mouvement des Forces pour la Démocratie et la Libération du Rwanda (FDLR), celui-ci a annoncé à Rome (Italie) qu'il renonçait à la lutte armée et décidait de transformer sa lutte en combat politique. Dans cette même déclaration, les FDLR condamnent le génocide de 1994 au Rwanda et leurs auteurs, et le mouvement s'engage à « lutter contre l'idéologie de haine ethnique et renouvelle son engagement à coopérer avec la justice internationale ». Enfin, le mouvement « souhaite le retour des réfugiés rwandais dans leur pays selon les normes internationales en la matière dans le respect des droits et libertés de la personne humaine ». Cette décision saluée par la communauté internationale n'a cependant pas encore connu un début d'application. En effet, depuis cette annonce, l'on s'achemine vers un enlisement de la situation : d'un côté les FDLR réclament des discussions sur les conditions de leur retour avec notamment la mise sur pied d'un comité international ad hoc chargé de la question, de l'autre les autorités rwandaises ont fait savoir qu'elles étaient disposées à accueillir ceux qui rentreraient au pays, étant entendu que ceux qui seront accusés de participation au génocide auront à en répondre devant les juridictions du pays, mais qu'il n'était pas question d'engager des discussions avec le groupe des FDLR.

Activités

L'assistance judiciaire des accusés et des victimes dans le contentieux du génocide au Rwanda avance timidement. Dans le cadre de la coopération entre ASF et le Barreau du Rwanda, les avocats rwandais reprennent peu à peu le suivi d'environ 300 dossiers qui avaient été transmis aux juridictions ordinaires avant le début du processus Gacaca. Depuis la reprise des audiences, seuls 6 dossiers concernés ont pu être fixés par les juridictions rwandaises. Par ailleurs, des réflexions sont en cours quant à l'assistance judiciaire des dossiers de « première catégorie » qui viendront des juridictions Gacaca et quant à la viabilité d'un système durable d'assistance judiciaire dans le pays.

Avec le lancement du processus Gacaca, la mission d'ASF au Rwanda a mis sur pied une équipe Gacaca pour suivre les audiences dans les différents secteurs du pays. Depuis le début de la phase juridictionnelle, l'équipe d'observateurs d'ASF a pu suivre une centaine d'audiences de jugement. Les différents rapports sont en rédaction et nourriront le

rapport semestriel qui sera produit et rendu public par la suite.

C'est désormais la Commission nationale des droits de la personne (CNDP) qui est responsable de la coordination des activités d'observation, de monitoring, de recherche et de journalisme relatif aux juridictions Gacaca. Une série de réunions ont été organisées avec pour objectif de coordonner les efforts d'observation. En ce qui concerne la délimitation des zones observées par l'équipe ASF, la mission a fait un premier choix de 16 juridictions de secteur dans les provinces de la Ville de Kigali, Kigali Ngali, Gitarama, Byumba, Umutara, Kibungo, Ruhengeri, Butare et Gikongoro. Ce choix a été motivé par : (a) le fait que ces juridictions de jugement sont déjà en activité (phase pilote), (b) la relative ampleur des massacres qui ont eu lieu dans la zone, (c) l'effectivité de l'activité de jugement de ces juridictions, (d) la représentativité de ces juridictions et (e) les ressources humaines disponibles. Le choix est tournant après une période d'environ deux mois au sein d'une même juridiction.

En ce qui concerne l'appui didactique au processus Gacaca, la mission d'ASF au Rwanda a pu réaliser en collaboration avec le Service National des juridictions Gacaca un « guide simplifié de la phase du jugement » à l'intention des Inyangamugayo. Il s'avère que cet outil est largement utilisé par les juges Gacaca, que l'on voit siéger, munis de ce petit guide bleu. La mission d'ASF au Rwanda vient également d'achever la première mouture du manuel explicatif de la loi du 19 juin 2004, celle qui régit les juridictions Gacaca. Cet ouvrage sera également finalisé avec le SNJG avant d'être imprimé et diffusé.

L'autre vaste projet d'ASF au Rwanda se concentre autour du renforcement des capacités des acteurs judiciaires. Dans cette optique, la publication des recueils compilés par ASF se poursuit ; le sixième volume se trouve au stade de l'impression.

Par ailleurs la distribution de l'ouvrage « Vade-mecum : crime de guerre et crimes contre l'humanité devant les juridictions ordinaires du Rwanda » réalisé par ASF se poursuit auprès de l'ensemble des acteurs judiciaires du pays : les juges, les avocats et les Officiers du Ministère Public ont pratiquement tous reçu l'ouvrage à ce jour. Une distribution spéciale a également eu lieu auprès des participants étrangers d'une session de formation regroupant les avocats stagiaires du Rwanda, du Burundi, de Goma et de Bukavu (en RDC).

Un autre Recueil de conventions internationales relatives aux droits humains et à l'administration de la justice est en ce moment en réalisation au sein de la mission d'Asf au Rwanda. Ce Recueil à destination des acteurs judiciaires rwandais est conçu comme un outil pour combler l'insuffisance d'imprégnation constatée par les acteurs eux-mêmes aux règles internationales applicables en la matière.

Deux séminaires de formation des juges sur les règles applicables au contentieux du génocide ont été organisés et se sont tenus durant cette période. La formation du premier groupe s'est déroulée du 25 au 29 avril au Centre André Kabgayi de Gitarama. La formation du second groupe s'est déroulée quant à elle du 23 au 27 mai au School of Finance and Banking de Mburabuturo dans la ville de Kigali. En dehors des thématiques habituelles du contentieux du génocide –catégorisation des accusés, procédure d'aveu, peines, minorité pénale, etc. les débats ont beaucoup tourné autour des problématiques de la détention provisoire des accusés du génocide, jugée trop longue, l'assistance judiciaire obligatoire des mineurs suivant le nouveau Code de procédure pénale, et bien d'autres encore. Les participants se sont montrés satisfaits de la qualité de la formation et ont souhaité en bénéficier plus régulièrement.. Les préparatifs sont déjà en route en ce qui concerne la formation du 3ème groupe de juges prévue au mois de juillet.

Le 9 mai s'est ouvert devant la Cour d'assises de Bruxelles, le procès dit « de Kibungo » qui doit durer environ 7 semaines : deux ressortissants rwandais, Etienne Nzabonimana et Samuel Ndashyikirwa, doivent y répondre d'accusations de violations graves du droit international humanitaire, en raison du rôle qui leur est prêté dans le déroulement du génocide, particulièrement dans la préfecture de Kibungo (Est du Rwanda). C'est le deuxième procès, après celui qui a eu lieu en 2001, qui se tiendra en Belgique sur la base de la loi dite de « compétence universelle ». En vue de ce procès, l'assistance apportée aux victimes et aux parties civiles s'est poursuivie : de nombreuses démarches ont été effectuées en leur faveur, visant notamment la légalisation des pièces d'état civil à produire. D'autre part, ASF a souhaité offrir à deux journalistes radio rwandais la possibilité de suivre intégralement le procès et ce, de manière à ce que la population rwandaise, première concernée, puisse être tenue au courant du déroulement de ce procès, via le moyen de communication le plus couramment utilisé. Un accord a été conclu à cette fin avec Radio 10 (première radio libre du Rwanda) d'une part et avec l'Orinfor d'autre part. Deux journalistes de ces médias - Messieurs Jean-Marie Jabo (Radio 10) et Fidel Kajugira (Orinfor) sont présents à Bruxelles et diffusent régulièrement des nouvelles du procès au Rwanda.

Burundi

Contexte

Depuis le référendum sur la Constitution en février, le climat politique au Burundi s'est calmé au début du mois d'avril. La période de transition a été prolongée de 4 mois. Le calendrier électoral a été fixé comme suit: les élections communales sont prévues le 3 juin, les élections législatives le 4 juillet et l'élection présidentielle au suffrage universel direct le 19 août. La Campagne électorale pour les élections communales du 3 juin au Burundi s'est ouverte le 18 mai.

Fin mars le Conseil Supérieur de la Magistrature a donné des instructions relatives aux modalités de traitement des dossiers des détenus de longue durée. Il a recommandé aux Procureurs de faire l'inventaire de tous les dossiers en instruction pré juridictionnelle depuis plus de six ans et d'accorder immédiatement la liberté provisoire à tous ceux qui ont passé ce temps sans que leur dossier n'ait été soumis aux Cours et Tribunaux. De même, il a donné la recommandation aux Présidents des Tribunaux de Grande Instance d'inventorier tous les dossiers de détenus privés de liberté depuis plus de huit ans et de programmer immédiatement et en priorité des audiences pour statuer sur la liberté provisoire.

Au cours du mois de mai, plus de 7 500 Rwandais ont fui au Burundi par crainte de comparaître devant les tribunaux Gacaca qui ont officiellement débuté les procès contre les personnes accusées d'avoir participé au génocide. Le regroupement forcé de ces réfugiés a débuté le 29 mai. Ils seront ensuite reconduits au Rwanda.

Le 31 mai, le Conseil de sécurité a prorogé de six mois le mandat de l'opération des Nations Unies au Burundi. L'ONUB sera donc présent sur le terrain jusqu'au 1er décembre 2005. Le Conseil de sécurité a en outre demandé "à toutes les parties de ne ménager aucun effort pour assurer le succès de la transition et de la réconciliation nationale".

La sécurité à Bujumbura et dans d'autres zones du Burundi s'est dégradée au cours du mois de mai. Des embuscades par des mouvements armés ont fait plusieurs morts et le contexte des élections a aussi eu pour effet d'accroître l'insécurité.

Activités

En ce qui concerne les activités d'assistance judiciaire, les circonstances particulières de ces deux mois n'ont pas été propices pour poursuivre les activités prévues. Néanmoins, les avocats ASF ont été présents du 1 au 15 avril devant 7 juridictions. Ils ont participé à 22 audiences pour défendre les parties dans des affaires de crimes généraux et du contentieux de la crise de 93 confondus. Durant les deux dernières semaines d'avril, les audiences ont été annulées suite aux instructions du Ministre de la Justice sur les libérations provisoires.

Du 18 au 29 avril, les audiences ont donc été consacrées exclusivement au traitement des dossiers des détenus de longue durée. Tous les TGI ont été amenées à "organiser toutes affaires cessantes des audiences pendant cette période afin d'analyser les cas qui méritent le bénéfice de la liberté provisoire". ASF a désigné des avocats pour observer le déroulement des audiences et pour intervenir si besoin. Concrètement, au cours des 15 jours d'audience consacrés à l'examen des libérations provisoires, 1044 prévenus ont été appelés à la barre dans les TGI du ressort de Ngozi et Gitega et 237 ont bénéficié de la liberté provisoire.

Les avocats ASF ont été présents au cours du mois de mai devant 10 juridictions. Ils ont participé à 86 audiences pour défendre les parties dans 83 dossiers, criminels général et contentieux de la crise de 93 confondus. Toutefois, la grande majorité des dossiers ont été remis à des dates ultérieures. Parmi les motifs de remise, on trouve la grève des prisonniers suite au mécontentement des résultats de libération provisoires, l'absence de comparution des prévenus remis en liberté et l'absence des témoins et parties civiles aux audiences. Des mesures vont devoir être envisagées pour veiller à diminuer le problème de comparution des témoins et parties civiles, ainsi que le nouveau problème de non-comparution des prévenus en liberté provisoire.

En ce qui concerne l'assistance des victimes de violences sexuelles, le centre MSF-B a enregistré 135 cas de viols au cours du mois d'avril. Toutefois le recours à ASF reste toujours très faible. Trois demandes d'assistance judiciaire ont été enregistrées au cours du mois de mai.

La mission a été occupée avec les activités en vue de préparer l'élargissement de l'assistance judiciaire au contentieux de la torture, des violences sexuelles et au contentieux foncier. L'équipe a mené des entretiens du 23 au 31 mai avec différentes organisations nationales et internationales œuvrant dans la protection et la défense des personnes, ainsi qu'avec les présidents des juridictions. Ces entretiens permettent d'avoir une vision sur les activités accomplies par les autres organisations et de déterminer des critères de prise en charge par ASF, plus particulièrement dans la problématique foncière qui est une nouvelle sphère d'intervention pour ASF.

La diffusion à la radio nationale des émissions Nkina Nkebura sur le thème « Les victimes des violences sexuelles à la police » a pris fin début du mois d'avril. Une rediffusion de ces émissions pourra être envisagée au courant du mois de juin 2005.

Un projet boutique de droit a été lancé à la fin du mois de mai et au début du mois de juin par ASF au Burundi. L'équipe est occupée à mettre en œuvre le projet. Un suivi de l'évolution des activités vous sera proposé dans la prochaine Newsletter.

République Démocratique du Congo

Contexte

Récemment sur le plan national, la RDC a été en proie à des tensions politiques concernant la question de la prolongation de la transition. En théorie les élections devraient se tenir avant le 30 juin 2005. Néanmoins, la réalité est autre. Le pays ne semble pas encore prêt à assumer la fin de la transition. Une prolongation de 6 mois est prévue par la Constitution. L'opposition a dénoncé l'absence de volonté politique de poursuivre le programme des élections initialement prévu. Le climat est tendu. Face aux rumeurs, le franc congolais a dévalué.

A la fin du mois d'avril, le Président de la Commission Electorale Indépendante, M. Malu Malu a officiellement demandé au Parlement la prolongation de la transition. Le débat sur la prolongation de la transition est mis à l'agenda de l'Assemblée Nationale pour le 15 juin. A l'occasion de l'adoption officielle de la Constitution le Président Kabila a fait un discours le 16 mai dans lequel il s'est engagé à conduire le Congo aux élections dans les délais constitutionnels ce qui a rassuré la population.

La nouvelle constitution adoptée par l'assemblée doit être entérinée par référendum. Le parlement élabore actuellement une loi référendaire. La constitution prévoit un régime semi-présidentiel dans un Etat unitaire fortement décentralisé. Ce texte remplacera la Constitution de transition de la RDC, issue de "l'Accord global et inclusif" signé par l'ensemble de la classe politique congolaise en décembre 2002 à Pretoria.

Les rebelles hutus rwandais des Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR), parmi lesquels il y aurait des membres soupçonnés d'avoir participé au génocide rwandais en 1994, sont toujours basés en RDC. Le 31 mars à Rome les FDLR ont annoncé qu'ils renonçaient à la lutte armée et qu'ils étaient prêts à rentrer au pays.

Début avril une réunion avec des représentants du FDLR, de la RDC, des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Union européenne a eu lieu à Rome pour définir les "mesures d'accompagnement" du rapatriement. Le Rwanda, pourtant invité, a refusé d'y participer. Un calendrier du processus de rapatriement des FDLR prévoit le début des opérations de désarmement à partir du 5 mai. L'ensemble du processus devrait durer trois mois. Un mois après la déclaration de Rome aucun pas concret n'a été enregistré dans le sens du rapatriement des FDLR au Rwanda. L'Est du Congo où ils sont basés reste le théâtre de violences. De leur côté, les FDLR nient toute implication dans ces violences. Fin du mois d'avril, les FDLR ont réclamé dans un communiqué diffusé à Nairobi la mise en place d'une commission ad hoc qui accompagnerait leur rapatriement.

Le programme de désarmement s'est poursuivi dans l'Ituri. Il a permis le démantèlement de l'une des principales milices de la région (les FAPC, Forces Armées du Peuple Congolais) . A ce jour, 10 000 personnes ont déposé leurs armes. Il reste cependant encore 2 000 miliciens à désarmer.

Le mois d'avril a connu une vague d'arrestations de personnes accusées de crimes de guerre. Parmi les personnes arrêtées par les autorités congolaises, on trouve le chef du PUSIC, Mandro Kahwa arrêté le 9 avril à Bunia, et le secrétaire général de l'UPC, John Tinanzabo arrêté le 14 avril. Le 18 avril, 11 militaires ex-MLC ont été arrêtés à Mbandaka pour les crimes de pillage et de viol commis à Songo Mboyo en décembre 2003. Ces derniers mois au moins 25 personnes accusées de crimes de guerre ont été arrêtées. Parmi eux des leaders réputés comme Thomas Lubanga de l'UPC.

Par ailleurs, Didier Preira et d'autres membres du Greffe de la Cour Pénale Internationale ont organisé des ateliers à Kinshasa et à Lubumbashi sur le fonctionnement de la CPI adressés aux magistrats civils et militaires.

Le mois de mai a été marqué par une tentative de sécession au Katanga. Plusieurs personnes accusées d'être impliquées dans la tentative de sécession ont été arrêtées. Parmi eux le fils de Tshombe, leader du mouvement sécessionniste Katangais des années '60. Les accusés seraient détenus de façon illégale. Ils ont été emprisonnés au cachot de l'ANR, ensuite une certaine partie a été relâchée. 17 personnes, dont le fils de Tshombe, ont été transférées à Kinshasa à la prison de Makala. Depuis lors aucune enquête officielle n'a été ouverte.

Activités

Parmi les activités d'ASF en RDC, la poursuite des audiences foraines s'est déroulée avec beaucoup de succès durant la

période avril-mai. Au courant du mois d'avril un nouveau bureau décentralisé d'ASF a ouvert ses portes à Mbandaka, chef-lieu de la province de l'Equateur située à l'Ouest de la RDC. ASF dispose maintenant de trois bureaux décentralisés qui servent de base pour exécuter le projet des audiences foraines.

La session des audiences foraines à Mweka dans la province du Kasai Occidental s'est déroulée régulièrement. La population a montré un grand intérêt pour cet événement. La sensibilisation de la population en collaboration avec le Reprodhoc avant le déroulement des audiences semble avoir porté ses fruits. Le tribunal a prononcé plus de 70 jugements en 4 semaines. Le mois de mai a permis à l'équipe d'ASF d'assurer le suivi de l'exécution des jugements.

La session des audiences foraines à Punia dans la province du Maniema a commencé le 25 avril et s'est déroulée jusqu'au 31 mai. La population y a assisté massivement.

La session de Basankusu dans la province de l'Equateur a débuté le 9 mai et a été précédée d'une sensibilisation de la population en collaboration avec la Commission justice et paix de l'Eglise Catholique. L'intérêt de la population aux audiences devrait se poursuivre jusqu'à leur clôture prévue le 4 juin.

La deuxième activité importante d'ASF en RDC concerne le projet Boutiques de droit. Grâce aux activités de sensibilisation menées par ASF en collaboration avec leur partenaire l'AFEAC, le taux de consultations à la boutique de droit a obtenu un record au courant du mois de mai avec 171 consultations. Le mois d'avril avait déjà enregistré une hausse dans le taux de consultations avec 102 consultations contre 76 pour la période précédente. Au mois de mai les consultations ont obtenu leur meilleur niveau depuis le début du projet.

Les permanences itinérantes en partenariat avec l'AFEAC ont également eu du succès avec 63 consultations au courant du mois d'avril et 91 consultations en mai. Plusieurs réunions ont été tenues avec l'AFEAC afin de planifier les démarches de sensibilisation, le calendrier des permanences itinérantes dont la dernière en date a été le 18 mai. Le 26 mai s'est tenue une réunion d'évaluation des activités de la boutique de droit.

Afin de s'assurer de l'impact des séminaires de formation organisés entre 2003 et 2005, ASF a décidé de lancer des missions d'évaluations des formations reçues par les magistrats à travers l'annotation des jugements et arrêts rendus par les différentes juridictions en matière pénale et civile, ainsi que l'analyse des réponses aux questionnaires soumis aux magistrats et avocats. En avril, la première mission d'évaluation s'est rendue dans les provinces Orientale, du Maniema et du Sud-Kivu. Au total, 802 arrêts et jugements ont été collectés par l'équipe auprès de la Cour d'appel, des tribunaux de grande instance et autres tribunaux. La deuxième phase de collecte des arrêts et jugements devrait se dérouler au mois de juin dans les provinces du Kasai Occidental et du Nord-Kivu.

Trois experts travaillent sur l'annotation critique des arrêts et jugements de la première phase de collecte. Les critiques faites correspondent à l'objectif envisagé pour l'évaluation à savoir l'application correcte de la loi aussi bien au niveau du fond que de la procédure telle qu'elle a été réalisée par les magistrats formés par ASF.

Enfin, dans le cadre du projet "lutter contre l'impunité et reconstruire le système judiciaire en RDC: une approche intégrée" et au vu des arrestations au courant du mois d'avril, ASF a décidé de mettre en place une équipe restreinte d'avocats congolais qui pourraient assurer l'assistance judiciaire devant les juridictions militaires congolaises dans les affaires de crimes internationaux ou de violations massives de droits de l'homme, et représenter les victimes devant la Cour Pénale Internationale. Cette équipe d'avocats est désignée sous le nom de "Rapid Response Team".

Fin avril, 11 militaires ont été arrêtés à Mbandaka et sont accusés de viol collectif et du pillage du village de Songo Mboyo. Le "Rapid Response Team" assurera la défense des victimes et des accusés devant les juridictions militaires de Mbandaka.

Timor Leste

Contexte

Le Président d'Indonésie M. Susilo et le Président du Timor M. Xanana Gusmao ont signé l'accord sur la Commission Amitié et Vérité qui doit mettre un terme aux événements survenus en 1999. La Commission a un mandat de deux ans et devrait commencer ses opérations en août 2005.

Le Président Xanana Gusmao a finalement décidé de transmettre le projet de loi sur la liberté d'association et de manifestation à la Cour d'Appel pour la question de sa constitutionnalité. Le projet de loi avait été approuvé par le Parlement le 7 décembre 2004 (voir Newsletter précédente).

En ce qui concerne la Mission des Nations Unies au Timor (UNMISSET), son mandat expire à la fin du mois de mai. Le Conseil de sécurité a passé la résolution 1599 le 28 avril qui établit UNOTIL une mission qui doit surveiller la mise en place des activités de la précédente mission UNMISSET. UNOTIL sera chargé de renforcer la capacité des institutions de droits de l'homme à travers des formations spécialisées et des conseils techniques. Une de ses principales activités sera le soutien dans l'établissement du bureau pour le Procureur des droits de l'homme et de la justice.

Le Serious Crimes process (le processus concernant les crimes graves) est également arrivé à terme en mai. Le Serious Crimes Unit (l'unité des crimes graves) a été établi par l'Autorité de transition des Nations Unies au Timor oriental (UNTAET) en juin 2000 afin de procéder aux investigations et de poursuivre les affaires devant les panels spéciaux pour les crimes graves (Special Panels for Serious Crimes (SPSC)). Lors des deux derniers mois, l'unité a rencontré les communautés afin de les informer de la clôture du processus et des avancées accomplies jusqu'au présent. De nombreuses familles de victimes ont exprimé leurs préoccupations quant à la fin prématurée des panels. Entre temps, tous les documents relatifs au processus ont été transférés aux autorités timoraises. Les panels spéciaux ont été en général un succès. Toutefois, de nombreux accusés n'ont pu être jugés du fait qu'ils étaient situés en dehors de la compétence territoriale des panels, pour la plupart en Indonésie.

Des statistiques récentes (Judicial System Monitoring Program) ont montré que 78% des affaires en attente de jugement devant les cours des districts sont des cas de violences à l'encontre des femmes. Ceci représente une hausse importante par rapport à l'année dernière. Le mauvais fonctionnement des cours dans les districts peut s'expliquer par le manque de ressources humaines et matérielles.

Activités

Les activités d'Avocats Sans Frontières se sont tout d'abord concentrées autour du projet relatif au futur du barreau (AATL). Le mois d'avril a été l'occasion pour ASF de poursuivre la réponse de l'association au projet de décret du Ministre de la Justice concernant la régulation et l'accréditation des avocats privés. Des réunions régulières ont été tenues afin de discuter de la réponse officielle que proposerait l'association du barreau. ASF a pour sa part terminé ses propres commentaires officiels au projet du décret ainsi que la traduction de sa réponse en portugais à l'intention du Ministre de la Justice et d'autres chefs du gouvernement. Des exemplaires ont aussi été distribués aux organisations nationales et internationales, aux ONGs, aux bailleurs de fond et aux conseillers diplomatiques pour le secteur de la justice pour leurs commentaires. Alerter l'opinion sur la question des avocats privés permet de renforcer l'accès à la justice pour la population du Timor et de renforcer le futur même du système judiciaire. Durant cette période, des réunions régulières ont été tenues afin de discuter du projet de loi sur l'advocacy, un sujet également important pour le futur de l'association du barreau.

Un des accomplissements majeurs de ASF pour la période avril-mai est sans aucun doute l'ouverture officielle du bureau de l'AATL ainsi que la publication de la Newsletter de l'AATL. Une réception a été organisée le 27 mai pour les avocats privés, les bailleurs de fond, le corps diplomatique, les ONGs locales et internationales, les membres du parlement et les acteurs judiciaires à l'occasion de l'ouverture. De nombreux invités sont venus à la réception et ASF espère vivement que ceci sera l'occasion pour développer un investissement plus grand de la part des avocats privés dans l'AATL.

Par la suite, une avocate qui travaille pour la Commission Justice et Paix est entrée en contact avec l'AATL. Les représentants de l'organisation sont venus enregistrer l'avocate avec le barreau et se sont assurés que celle ci recevrait toutes les informations sur l'AATL et sur les programmes de formation d'ASF. Ceci est une avancée considérable pour le futur du barreau puisqu'une telle démarche conforte l'idée que les avocats au Timor sont amenés à entrer en contact avec l'AATL afin d'être enregistrées et surtout reconnus.

Dans le cadre du projet concernant la formation des avocats privés, un séminaire de deux jours a été organisé les 29 et 30 avril en partenariat avec le programme de droit foncier. L'objet du séminaire a porté sur le droit de la propriété. Les participants ont été nombreux à venir et ont été en général contents de leur formation. Le rôle des avocats privés dans la médiation concernant les affaires foncières a été présenté et discuté.

Le projet en faveur de la Société civile intitulé plus précisément Providing access to justice and legal awareness at the grassroots level fait l'objet du Zoom dans la présente Newsletter. Les objectifs du programme ainsi que les raisons d'être de celui ci sont détaillés dans la partie Zoom. Toutefois, nous pouvons noter ici les développements les plus récents concernant le programme. Un séminaire de formation des personnes qui vont ensuite former les bénéficiaires du programme est prévu du 30 mai au 3 juin 2005 afin de permettre à l'équipe de préparer les activités futures. L'objectif de ce séminaire permettra en outre à l'équipe constituée de coordinateurs de programme d'ONGs, de chercheurs sur le terrain et des coordinateurs de programme d'ASF de se doter des qualités nécessaires pour ensuite réaliser les formations dans les districts.

Des nombreuses discussions ont eu lieu en avril et en mai concernant le lancement de projets d'assistance judiciaire pour

les femmes victimes de violations de leurs droits. Des avocates potentielles ont été identifiées comme candidates pour de possibles projets de renforcement de capacité dans le domaine des droits de la femme. Au cours du mois de mai, ASF a participé à des réunions avec d'autres ONGs telles que JSMP, la Fondation Asie et la Fondation Paix et Démocratie portant sur le thème de l'assistance judiciaire pour les femmes. De plus, la préparation du projet de formation des chefs de communauté (chefe de sucos) sur le thème de la violence domestique s'est poursuivie. Ces chefs ont un rôle de médiateur et d'assistance en vertu de la loi dans les cas de violence domestique.

Le chef de mission pour le Timor et chef du programme en faveur de la Société civile, Teresa Logase quitte l'équipe le 1er juin 2005. Elle sera remplacée par le chef de programme du barreau (AATL), Shelley Wieck. A partir de juin, Ross Clarke rejoindra l'équipe en tant que coordinateur du programme en faveur de la Société civile.

Israël et Territoires palestiniens

Le séminaire de formation réunissant avocats israéliens et palestiniens, intitulé *Globalisation of Justice : International Law and Protection of Fundamental Rights*, s'est déroulé à la Maison de l'avocat du 10 au 13 mars 2005. Ce projet, pour rappel, s'inscrit en droite ligne dans le fondement de l'intervention d'Avocats Sans Frontières dans la région, à savoir travailler en synergie avec la société civile et les avocats tant israéliens que palestiniens afin de favoriser et renouveler dans la mesure du possible le dialogue entre les deux parties au travers d'actions concrètes.

Le séminaire a été ouvert par les distinguées interventions du Président d'Avocats Sans Frontières, de la Vice-Première Ministre et Ministre de la Justice, du Président du Comité des directeurs du Ministère des Affaires étrangères, des bâtonniers des barreaux francophone et flamand de Bruxelles et de la Présidente de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles. La Keynote Address a ensuite été délivrée par le professeur Eric David de l'Université libre de Bruxelles.

Le séminaire comptait cinq panels réunissant chacun quatre à six experts ; avocats, magistrats, professeurs d'universités et membres d'ONGs, de Belgique et d'autre pays européens. Les panels ont respectivement traité des thèmes suivants: The Emerging International Criminal System, The Applicability of International Law in Domestic Legal Systems and the Concept of Universal Jurisdiction, Concrete Examples of Prosecution of International Crimes in Domestic Jurisdictions, Enforcing International Standards in the Israeli and Palestinian Judicial Systems, Problems of Detention and Legal Protection of Prisoners. Un rapport reprenant l'ensemble des interventions et discussions est en cours d'élaboration.

Le programme social, élaboré en collaboration avec la Conférence du jeune barreau, a constitué un moment privilégié d'échange et a favorisé la mise en place d'une excellente dynamique de groupe qui s'est répercutée sur la qualité des débats lors des sessions de travail. Dans leur évaluation du séminaire, les participants - au nombre de vingt-sept - ont souligné d'une part, leur satisfaction quant à la qualité et la pertinence générales des exposés et d'autre part, l'importance de la mise en réseau et du renforcement des collaborations professionnelles entre avocats qui oeuvrent pour la défense des droits fondamentaux. Ils ont ainsi formulé des suggestions afin de pérenniser et étendre ce réseau, ainsi que des demandes complémentaires en matière de formation professionnelle. La mise en place rapide d'un groupe de discussion ad hoc sur internet constitue à cet égard un des outils permettant une communication aisée et la création d'une source documentaire (partage d'informations, actualités et décisions judiciaires, législation, instruments internationaux,...).

Fort de la réussite du séminaire et sur base des recommandations émises par les participants, Avocats Sans Frontières prévoit un projet de suivi qui consiste en l'organisation d'un cycle de formation en Israël et dans les Territoires palestiniens comportant huit journées d'études, avec comme objectif de favoriser le développement d'une collaboration structurée entre les avocats concernés.

AVOCATS SANS FRONTIERES A BESOIN DE VOUS !

Pour continuer à agir en toute indépendance et effectuer des projets à long terme pour lesquels il est difficile de trouver des financements institutionnels, Avocats Sans Frontières doit impérativement augmenter ses fonds propres. Ce but ne peut être atteint que grâce à votre générosité qui assurera la survie de l'association sur le long terme. Faites un don à Avocats Sans Frontières. Tout don d'un montant égal ou supérieur à 30 Euro est fiscalement déductible.

Deux formules s'offrent à vous pour soutenir financièrement Avocats Sans Frontières:

- [Un versement on online](#) : vous pouvez réaliser un versement on online sécurisé à l'aide d'une carte de crédit.
- [Un versement au compte général](#) d'Avocats Sans Frontières ouvert auprès de la

Banque ING
Palais de Justice - place Poelaert - B-1000 Bruxelles
n° 630-0227491-85
(IBAN : BE89 6300 2274 9185 - Code BIC : BBRUBEBB)

Il existe aussi d'autres pistes pour aider Avocats Sans Frontières :

- Devenez membre et recevez régulièrement la newsletter qui parcourt l'actualité de l'association (cotisation annuelle: 40 Euros; étudiants : 20 Euros - Même compte bancaire - Mention: cotisation 2004);
- Consultez régulièrement le site (www.asf.be) où vous trouverez les plus récentes offres d'emploi ou de bénévolat au sein d'Avocats Sans Frontières;